AR Prefecture
006-210600425-20261009-2026D51-DE
Reçu le 14/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six et le neuf octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur IPPOLITO Philippe, Maire.
Présents : Messieurs BOSCAND Jérôme, CIAMPOSSIN Max, adjoints au Maire ; Mesdames BICINI Céline, DEPREEUW Marie-Josée, MARIA Carole, Messieurs AUVARO Philippe, CATAVITELLO Thierry, CHAUVELOT Olivier, MAROT Alexis Conseiller(e)s.
Absents représentés : Madame DANIEL Geneviève représentée par Monsieur IPPOLITO Philippe, Madame LEMOINE Patricia représentée par Madame ROSSI Patricia, Monsieur DALEX Nathan représenté par Monsieur MAROT Alexis, Madame DUMEE Marguerite représentée par M. CIAMPOSSIN Max ;
Absents non excusés :

Nb de membres : 15
Présents : 15
Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2026-51D : Régime forestier de la parcelle D 47

La forêt communale de Clans s'étend sur une superficie de 1 164.8864 ha relevant du régime forestier, répartis sur le territoire communal de Clans. Ce cadre permet à la Commune d'être aidée ne matière de gestion (coupes, entretien, travaux divers), de surveillnace (patrouilles de l'Office Natioanle des Forêts), de protection et de conservatuion de la forêt sur le long terme.

Dans le cadre de la gestion durable du patrimoine forestier de la commune de Clans et concertation avec l'Ofiice Natioal des Forêts, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de faire appliquer le régime forestier sur la parcelle listée dans le tableauci dessous, pour une surface de 1.7590 ha, située sur le territoire communal de Clans.

SECTION	PARCELLE	LIEU-DIT	SURFACE m²
D	47	LA VACAIRO	17 590

Apres cette augmentation, la surface totale de la forêt communale de Clans bénéficiant du régime forestier sera portée à 1 166.6454 ha répartis sur le territoire communal de Clans.

Il est demandé au Conseil Muncipal s'il souhaite appliquer le régime forestier sur les parcelles citées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place du régime forestier sur la parcelle « LA VACAIRO » D 47 d'une superficie de 17 590 m²

CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien ce dossier

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 14/10/2026
Et publication ou notification du 14/10/2026

MAIRIE DE CLANS Alpes-Maritimes

Le Maire

Philippe IPPOLITO